

sûr). Sans doute la disparition des grands maîtres français qui dominaient le paysage intellectuel mondial jusque dans les années 80 au moins a-t-elle laissé une certaine sensation de vide. Le développement rapide (mais inégal) de l'anglais comme langue internationale du travail scientifique ne permet pas toujours aux travaux des plus jeunes d'avoir l'audience qu'ils mériteraient.

D'autant que, dans le même temps, les recrutements ont commencé à diminuer, entraînant un fort vieillissement des effectifs. À l'heure actuelle, l'INSHS perd chaque année 100 à 120 chercheurs qui ne sont remplacés qu'à hauteur de 1 pour 2. L'évolution est tout aussi préoccupante pour les ITA, même si elle est moins catastrophique. Depuis plusieurs années, les SHS du CNRS peuvent apparaître comme une « variable d'ajustement » permettant de réaliser les priorités de l'établissement – telles que l'informatique ou l'environnement – mais il y a lieu de se réjouir de la volonté affichée par Madame la Ministre de remettre les SHS au cœur du dispositif scientifique des organismes et des universités. Car, si l'on n'y prend garde, ce sont des pans entiers du dispositif CNRS qui risquent ainsi d'être mis en danger : non seulement des laboratoires mais aussi des disciplines comme la sociologie, l'anthropologie ou l'archéologie ancienne et médiévale.

Doutant d'eux-mêmes et craignant pour l'avenir, « les » SHS ont enfin été entraînés dans une succession de restructurations qui ont modifié leurs repères. La généralisation des UMR à la fin des années 90 a fait disparaître des formules plus souples qui pouvaient être mieux adaptées à certaines spécificités des SHS – notamment dans les cas où les universitaires étaient incomparablement plus nombreux que les chercheurs CNRS. Tout en ne pouvant être considéré comme une panacée, le développement des MSH a permis de sensiblement améliorer le quotidien des laboratoires en mutualisant fonctions et locaux et en développant des programmes d'interface – que le CNRS souhaite bien évidemment soutenir.

L'avenir des SHS est au CNRS

La signature prochaine du décret officialisant les instituts du CNRS mettra fin à une période de relative incertitude institutionnelle. Le Contrat d'Objectifs signé avec l'État permet d'identifier clairement les priorités scientifiques, qui vont être ensuite déclinées dans le contrat que chaque institut sera amené à conclure avec le CNRS. Doté dès 2010 d'une plus grande autonomie budgétaire, l'INSHS est en mesure de mener une politique active et dynamique. J'ai déjà eu l'occasion d'en exposer les principes mais il n'est pas inutile d'y revenir.

« Renforcer le partenariat avec les universités est un objectif majeur du CNRS. Il passe notamment par des UMR où le co-pilotage scientifique s'accompagne d'efforts partagés et équilibrés. »

À l'intérieur du CNRS, l'INSHS entend donner toute sa chance à l'interdisciplinarité. La diversité des SHS n'est pas un handicap en la matière, bien au contraire, car elle multiplie les possibilités d'interfaces. Outre les soutiens aux unités de recherche relevant d'autres instituts et qui développent des thématiques SHS, l'INSHS souhaite accompagner la conception et le développement de programmes interdisciplinaires. L'expérience des PIR (Programmes Interdisciplinaires de Recherche) montre que bien souvent l'interdisciplinarité est un combat et que le recours aux SHS est davantage considéré comme un supplément d'âme que comme une nécessité. Il faut renverser cette tendance en intervenant en amont, dans le cadre de Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires (RTP) ou de programmes souples et multilatéraux : c'est ainsi que l'INSHS s'est engagé avec l'INEE et l'INSU dans une réflexion prospective sur la Médi-

terrannée. D'autres opérations de ce genre peuvent être envisagées avec des organismes de recherche ou des universités.

Renforcer le partenariat avec les universités est un objectif majeur du CNRS. Il passe notamment par des UMR où le co-pilotage scientifique s'accompagne d'efforts partagés et équilibrés. C'est pourquoi le CNRS souhaite donner, dès la prochaine vague de contractualisation, davantage de substance aux contrats quadriennaux en y intégrant, dans la mesure du possible, davantage d'engagements réciproques en matière de moyens financiers et humains, bref en en faisant le cadre clair d'un développement des unités communes fondé sur la confiance.

Avec les représentants légitimes des universités et les autres organismes de recherche, l'INSHS souhaite bâtir les conditions d'une coordination nationale de la prospective et de la programmation. D'ores et déjà, le Conseil Scientifique de l'Institut, de concert avec les sections du Comité National, a commencé à prendre les contacts qui permettront la constitution prochaine de groupes sectoriels de travail. Associant membres des sections du Comité National et du CNU et représentants d'associations professionnelles et de sociétés savantes, ces groupes procéderont à un état des lieux et à une réflexion prospective sur les secteurs à développer ou à renforcer dans un avenir plus ou moins proche.

Je souhaite pour terminer vous faire partager mon optimisme sur l'avenir des SHS et ma certitude que cet avenir est bien aussi au CNRS.

*Bruno Laurioux, directeur scientifique – INSHS
avec la collaboration de Denis Guthleben, attaché scientifique –
Comité pour l'histoire du CNRS*